

	<b>NOTE TECHNIQUE</b>  <b>Descriptif des classes de cultures présentes dans la version du RPG anonyme</b>	Auteur : VirgileFuzeau Version 1 06/02/2012
---	---	---

Depuis 2007, l'ASP diffuse certaines des données déclarées par les exploitants (Déclarations PAC) : [RPGanonyme](#). Ces données fournissent des informations détaillées sur l'occupation du sol et les structures des exploitations. La diffusion des données est réservée aux usages relevant d'une mission de service public ou d'une activité non commerciale.

Les 28 classes de cultures disponibles dans la version diffusée du RPG sont décrites dans le tableau suivant. Sur la plateforme ODR, il s'agit de la version V0. Une version V1 (voir Note technique ODR RPG 2012) complétée par les mesures agro-environnementales (MAE) permet la distinction pour les classes de cultures « estives-landes », « prairies temporaires » et « prairies permanentes » (codes : 17, 18, 19) entre système extensif (code : EXT) et système conventionnel (code : NOR).

Groupements cultures	
1	BLE TENDRE
2	MAIS GRAIN ET ENSILAGE
3	ORGE
4	AUTRES CEREALES
5	COLZA
6	TOURNESOL
7	AUTRES OLEAGINEUX
8	PROTEAGINEUX
9	PLANTES A FIBRES
10	SEMENCES
11	GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)
12	GEL INDUSTRIEL
13	AUTRES GELS
14	RIZ
15	LEGUMINEUSES A GRAINS
16	FOURRAGE
17	ESTIVES LANDES
18	PRAIRIES PERMANENTES
19	PRAIRIES TEMPORAIRES
20	VERGERS
21	VIGNES
22	FRUITS A COQUE
23	OLIVIERS
24	AUTRES CULTURES INDUSTRIELLES
25	LEGUMES-FLEURS
26	CANNE A SUCRE
27	ARBORICULTURE
28	DIVERS

#### Classes de cultures de la version V1 du RPG

Gc17 ext : Estives/landes EXT  
Gc17 nor : Estives/landes NOR  
Gc17 ind : Estives/landes indéterminées  
Gc18 ext : Prairies permanentes EXT  
Gc18 nor : Prairies permanentes NOR  
Gc18 ind : Prairies permanentes indéterminées  
Gc19 ext : Prairies temporaires EXT  
Gc19 nor : Prairies temporaires NOR  
Gc19 ind : Prairies temporaires indéterminées

Tableau : Les 28 classes de cultures de la version restreinte du registre parcellaire graphique

## 1. L'état des informations disponibles

Le premier constat que l'on peut faire en analysant les 28 classes du RPG (V0) est l'existence de deux critères de regroupement différents : par type de culture et par destination des cultures. En effet, les classes du RPG étant construites à partir des déclarations PAC des agriculteurs, on retrouve des regroupements effectués par famille ou type de culture ; tel que « autres céréales », « autres oléagineux » etc. mais aussi des classes de cultures définissant une utilisation ou une destination de cultures que sont les trois classes « fourrages », « semences » et « gel industriel ».

### Description et hypothèses de constitutions des classes de cultures :

Lorsque l'exploitant agricole effectue sa déclaration PAC, il doit renseigner l'occupation du sol, parcelle par parcelle. Pour cela il a accès à **128 libellés** de cultures différents (voir le formulaire de déclaration téléPAC). Toutefois, la version anonyme du RPG ne possède que 28 classes de cultures regroupant toutes les cultures déclarables. Aucune notice descriptive n'étant fournie par l'ASP, nous avons dû émettre un certain nombre d'hypothèses concernant la constitution des différentes classes construites par l'ASP.

Pour émettre ces hypothèses nous nous sommes reportés aux libellés des classes de cultures de la déclaration PAC et nous avons cartographié les classes de culture sous *carto dynamique*, la plateforme de l'ODR, à partir des données du RPG, de manière à analyser leur répartition spatiale et confronter les résultats obtenus à l'échelle départementale avec ceux fournis par le ministère de l'agriculture (AGRESTE).

Les classes sont donc analysées selon trois approches :

- par hypothèses logiques d'agrégation des libellés de la déclaration PAC
- par analyse de la répartition spatiale
- par un test de cohérence sur les surfaces calculées par rapport aux surfaces recensées dans Agreste en 2009.

A partir de la notice pratique du dossier PAC 2011 sont notés les codes correspondants aux cultures (il s'agit d'un échantillon de cultures d'intérêts) que l'on retrouve agrégées dans les classes de cultures du RPG. Si la version désagrégée du RPG est disponible, les 128 classes renseignées par les déclarants PAC, permettront de renseigner la totalité des codes cultures.

### a) Les cultures pérennes :

Cultures dont le cycle de vie s'effectue sur plus d'une année, principalement constituée par la vigne et les vergers, Nous y avons également classé la canne à sucre pour son caractère pluriannuel, mais qui n'est pas présente sur la SAU France métropolitaine. Ces surfaces ne sont pas comprises dans la définition de la sole cultivée.

### Hypothèses de constitution des classes des cultures pérennes :

- **Les vignes** : raisins de table, commercialisées et non commercialisées, et raisins de cuve, commercialisées et non commercialisées.
- **Les fruits à coque** : noix, noisettes, châtaignes, caroubes, amandes et pistaches, commercialisées et non commercialisées.
- **Les oliviers** : oliveraie commercialisées et non commercialisées.
- **Les vergers** : vergers de pêches, poires, pommes, prunes, petits fruits rouges commercialisés et non commercialisés.
- **L'arboriculture** : agrumes (pamplemousse, clémentine, mandarine..), commercialisés et non commercialisés.

## b) Les surfaces en herbes :

Surfaces agricoles consacrées à la production d'herbe, pâturée ou de fauche et à la production de fourrage. Depuis 2005, une prairie permanente est une surface consacrée à la production d'herbe et d'autres plantes fourragères herbacées qui est en place depuis cinq ans ou plus.

### Hypothèses de constitution des classes des surfaces en herbes :

- **Estives / Landes** : estives, alpages, landes et parcours, non collectives.  
Les estives collectives ne sont pas présentes dans la classe éponyme du RPG au vue de la différence obtenue entre surfaces calculées à partir des données du RPG en 2009 et surfaces recensées par AGRESTE 2009.  
La version V1 du RPG permet de distinguer le système d'exploitation des estives/landes entre extensif (EXT), conventionnel (NOR) et indéterminée (IND). Le libellé « indéterminée » renvoi à l'absence de MAE sur l'îlot étudié, ne permettant pas d'établir la distinction EXT/NOR ou à des données en cours de traitement de cette information (février 2012).
- **Prairies permanentes** : prairie permanente de production de foin commercialisé et non commercialisée.  
Les prairies permanentes posent un problème au niveau déclaratif. En effet il est possible pour un exploitant sous certaines conditions de déclarer en prairies permanentes des prairies de moins de 5 ans. Ce biais se retrouve dans la plus faible part de surfaces calculées à partir du RPG 2009 par rapport aux données AGRESTE 2009.

On retrouve donc **agrégé(s)** dans cette classe le(s) code(s) suivant(s) : **F1 et PN**.

La version V1 du RPG permet de distinguer le système d'exploitation des prairies permanentes entre extensif (EXT), conventionnel (NOR) et indéterminée (IND). Le libellé « indéterminée » renvoi à l'absence de MAE sur l'îlot étudié, ne permettant pas d'établir la distinction EXT/NOR ou à des données en cours de traitement de cette information (février 2012).

- **Prairies temporaires** : les prairies temporaires de production de foin, les prairies artificielles (**sans les espèces cultivées pour déshydratation**), les fourrages annuels à l'exception du maïs et les prairies temporaires de plus de 5 ans, commercialisés et non commercialisés.

On retrouve donc **agrégé(s)** dans cette classe le(s) code(s) suivant(s) : **F2, F3, PT et PX**.

La version V1 du RPG permet de distinguer le système d'exploitation des prairies temporaires entre extensif (EXT), conventionnel (NOR) et indéterminée (IND). Le libellé « indéterminée » renvoi à l'absence de MAE sur l'îlot étudié, ne permettant pas d'établir la distinction EXT/NOR ou à des données en cours de traitement de cette information (février 2012).

- **Fourrages** : les plantes fourragères annuelles pour déshydratation et les plantes sarclées fourragères, commercialisées et non commercialisées.

On retrouve donc **agrégé(s)** dans cette classe le(s) code(s) suivant(s) : **FA, DH, DS et FI**.

### c) Les céréales à paille :

#### Hypothèses de constitution des classes des céréales :

- **Blé tendre** : d'hiver et de printemps  
On retrouve donc **agrégé(s)** dans cette classe le(s) code(s) suivant(s) : **BH et BP**.
- **Orge** : de printemps et d'hiver  
On retrouve donc **agrégé(s)** dans cette classe le(s) code(s) suivant(s) : **OH et OP**.
- **Autres céréales** : Alpiste, Avoine, d'hivers et de printemps, blé dur ; d'hivers, de printemps et de printemps semé tardivement, épeautre, millet, moha, sarrasin, seigle, sorgho, triticales et autres céréales.  
On retrouve donc **agrégé(s)** dans cette classe le(s) code(s) suivant(s) : **AC, AV, AP, BA, BB, BG, EP, SE, SH et TR**.
- **Riz** : riz et riz semé tardivement.

### d) Le Maïs et les fourrages

#### Hypothèses définitives de constitution des classes des céréales :

- **Maïs grain et ensilage** : maïs grain, maïs ensilage et maïs semences.  
On retrouve donc **agrégé(s)** dans cette classe le(s) code(s) suivant(s) : **MA, ME et MS**.

### e) Les oléoprotéagineux :

Groupes de grandes cultures riches en lipides ou en protéines, elles sont intégrées dans le dispositif Article 68 de soutien spécifique à la diversité des assolements, notamment pour leur appartenance à des familles de cultures aux enjeux agronomiques différents.

#### Hypothèses définitives de constitution des classes des oléagineux :

- **Colza** : d'hiver, de printemps, commercialisé et non commercialisé.  
On retrouve donc **agrégé(s)** dans cette classe le(s) code(s) suivant(s) : **C3, CH, CP et CS**.
- **Tournesol** : commercialisé et non commercialisé.  
Code : **TO**
- **Autres oléagineux** : chanvre oléagineux, lin non textile, œillette, soja et autres oléagineux, commercialisés et non commercialisés.  
On retrouve donc **agrégé(s)** dans cette classe le(s) code(s) suivant(s) : **AE, AO, C4, CO, LJ, LN et SO**.

Les oléagineux posent un problème dans la constitution de leur classe. En effet en cas de destination industrielle, une culture d'oléagineux sera répertoriée dans la classe gel industriel et non dans la classe de la culture. Nous ne possédons donc pas l'ensemble de l'information sur les surfaces agrégées en une seule classe.

- **Protéagineux** : fèves, fèves, pois d'hivers, pois de printemps et lupin doux, semées tardivement ou non, légumineuses fourragères (luzerne, sainfoin, trèfle) et autres protéagineux, commercialisés et non commercialisés.  
On retrouve donc **agrégé(s)** dans cette classe le(s) code(s) suivant(s): **A1, A2, FD, FF, FH, FL, FO, FT, I2, LK, LL, LQ, P8, P9, PH, PP et PR.**

### f) Les cultures spécialisées :

Les cultures spécialisées constituent un sous-groupe de cultures constituées autour d'une spécificité souvent régionale, associée à des conduites de cultures diverses, tel que la culture de la betterave ou de la pomme de terre.

#### Hypothèses définitives de constitution des classes des cultures spécialisées :

- **Plantes à fibres** : chanvre fibres et lin fibres, avec ou sans contrat, commercialisés et non commercialisés.  
On retrouve donc **agrégé(s)** dans cette classe le(s) code(s) suivant(s): **C5, LM, LT et LU.**
- **Semences** : chanvres, de lin oléagineux et de lin fibres, de céréales (sauf maïs), commercialisés et non commercialisés.  
On retrouve donc **agrégé(s)** dans cette classe le(s) code(s) suivant(s): **AS, LX, LY et LZ.**
- **Gel industriel** : on fait l'hypothèse que cette classe regroupe les cultures d'oléagineux à destination de l'industrie, tel que le colza pour son huile. Ainsi comme précisé précédemment une partie des surfaces en oléagineux se retrouve dans cette classe.
- **Autres cultures industrielles** : le tabac, la betterave non fourragère et les plantes aromatiques, commercialisés et non commercialisés.  
On retrouve donc **agrégé(s)** dans cette classe le(s) code(s) suivant(s): **BI, BT, P1, P2, PE, PF et TA**
- **Légumes et fleurs** : légumes frais et secs, fleurs et plantes ornementales, plantes médicinales et à parfum et maraîchage.  
On retrouve donc **agrégé(s)** dans cette classe le(s) code(s) suivant(s): **MD**
- **Légumineuses à grains** : légumes secs ; lentilles, pois chiches et vesces, commercialisés et non commercialisés.

### g) Les gels :

Les surfaces placées en gel, cette catégorie étant vouée à ne plus apparaître, ou du moins en quantité moindre, puisque depuis 2009 le gel n'est plus obligatoire.

#### Hypothèses définitives de constitution des classes de gel :

- **Gel (surfaces gelées sans production)** : gel annuel et gel fixe.  
On retrouve donc **agrégé(s)** dans cette classe le(s) code(s) suivant(s): **GA et GF**  
**NB** : Possibilité **d'estimer** le gel fixe à partir des séquences de cultures (échelle pluriannuelle)
- **Autres gels** : gel vert, avec ou sans boisement des terres agricoles et gel spécifique (surfaces contractualisées par une MAET faune sauvage, apicole ou floristique). Ces

surfaces regroupées une grande diversité de cas spécifiques ne seront pas prises en compte dans notre étude.

On retrouve donc **agrégé(s)** dans cette classe le(s) code(s) suivant(s): **GS et GV**.

## **h) La classe Divers :**

Hypothèse définitive de constitution de la classe Divers (Source RPG 2009) :

- La classe « Divers » regroupe un certain nombre de surfaces n'entrant pas dans le cadre de l'étude ; sylviculture, taillis de courte rotation, usage non agricole etc. Cette catégorie, comme la précédente ne sera pas prise en compte dans l'étude.